

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°39-2021-05-006

PUBLIÉ LE 25 MAI 2021

Sommaire

Préfecture du Jura /

39-2021-05-20-00001 - Délégation de signature Direction des Services du
Cabinet du Préfet du Jura (10 pages)

Page 3

Préfecture du Jura

39-2021-05-20-00001

Délégation de signature Direction des Services
du Cabinet du Préfet du Jura



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Des Services
du Cabinet**

**Arrêté portant DELEGATION DE SIGNATURE
à Monsieur Jean-François BAUVOIS, directeur des services du cabinet du préfet du Jura,
et à certains agents de cette direction**

LE PREFET

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. David PHILOT en tant que préfet du Jura ;

Vu l'arrêté n° 39-2016-12-29-008 du 29 décembre 2016, modifié, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Jura le 4 janvier 2017, portant réorganisation des services de la préfecture du Jura ;

Vu l'arrêté n°11/BRH du 20 juin 2020 portant modification de l'organigramme de la préfecture du Jura et l'organigramme ainsi modifié ;

Vu l'arrêté du 24 août 2020, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Jura le 24 août 2020, portant délégation de signature à M. Justin BABILOTTE, secrétaire général de la préfecture du Jura ;

Vu l'arrêté n° 17/1507/A du 14 septembre 2017, du ministre de l'intérieur, portant nomination de M. Jean-François BAUVOIS en qualité de directeur des services du cabinet du préfet du Jura ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Jura ;

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Jean-François BAUVOIS, directeur des services du cabinet du préfet du Jura, à l'effet de signer :

- les actes qui lui incombent, relatifs à la gestion statutaire et fonctionnelle des agents placés sous son autorité ;
- pour le fonctionnement des commissions, conseils ou comités qui relèvent des missions de la direction des services du cabinet du préfet, les invitations ou convocations des membres ainsi

PRÉFECTURE DU JURA

8, rue de la Préfecture - 39030 LONS LE SAUNIER CEDEX

☎ : 03 84 86 84 00 - ✉ : prefecture@jura.gouv.fr

site internet www.jura.gouv.fr, rubrique « Horaires »

que les compte-rendus, relevés de décisions, procès-verbaux et avis de ces commissions, conseils ou comités ;

- pour les matières relevant des missions de la direction des services du cabinet du préfet du Jura, les actes et documents non-décisionnels, adressés aux usagers, aux services de l'État et aux représentants des collectivités locales et des établissements publics concernés ainsi que les mémoires en défense et les actes de notification relatifs aux procédures juridictionnelles ;

Délégation est également donné à M. Jean-François BAUVOIS à l'effet de signer :

1. Au titre des missions du bureau de la sécurité intérieure et des polices administratives

1.1 Réglementation relative aux armes

- les autorisations d'acquisition et de détention d'armes et de munitions
- les créations de débits de cartouches de chasse
- les récépissés de déclaration de détention d'armes
- les récépissés de déclaration d'exportation ou d'importation de matériels de guerre
- les cartes européennes d'armes à feu
- les arrêtés d'autorisation de port d'armes, relevant de la compétence du préfet du Jura
- les visas de cartes professionnelles induisant port d'armes

1.2 Réglementation relative à la vidéo-protection

- les arrêtés de composition ou de modification de la commission départementale
- les récépissés de demande d'installation des systèmes de vidéo-protection
- les arrêtés d'autorisation, de modification ou de renouvellement d'un système de vidéo-protection

1.3 Réglementation relative aux produits explosifs

- les habilitations et agréments à la garde, la mise en œuvre et l'emploi de produits explosifs
- les certificats d'acquisition de produits explosifs
- les autorisations d'utiliser dès réception des produits explosifs
- les autorisations de transport d'explosifs
- les agréments techniques des dépôts d'explosifs
- les certificats de qualification aux tirs d'artifices de divertissement
- les agréments relatifs à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement ou destinés au spectacle ou au théâtre ;
- les récépissés de déclaration des spectacles pyrotechniques

- 1.4 Réglementation relative aux policiers municipaux
- les arrêtés d'agrément des policiers municipaux et cartes professionnelles correspondantes
- 1.5 Réglementation relative aux chiens dangereux
- les arrêtés d'agrément des formateurs
- 1.6 Réglementation relative aux transports de fonds
- les arrêtés de composition ou de modifications de la commission départementale de sécurité des transports de fond
 - les arrêtés d'autorisation de transport de fonds
- 1.7 Réglementation relative aux débits de boissons
- les arrêtés d'autorisation de fermeture tardive
 - les avertissements et sanctions administratives
- 1.8 Réglementation relative aux épreuves sportives
- les récépissés de déclaration d'épreuves sportives
 - les arrêtés d'autorisation d'épreuves sportives
 - les homologations de circuits
- 1.9 Réglementation relative aux activités de sécurité privées
- les autorisations d'exercer des missions de sécurité privées sur la voie publique
- 1.10 Réglementation relative au transport public terrestre
- les décisions d'approbation du contenu de la formation
- 1.11 Missions relative à l'ordre public
- les décisions d'octroi du concours de la force publique
 - les récépissés de déclaration de manifestations sur la voie publique
 - les mises en demeure de quitter un site occupé illégalement
 - les décisions prises dans le cadre de la réglementation relative aux polices municipales
- 1.12 Missions de proximité des permis de conduire
- Les correspondances, actes et décisions relatifs :
- aux suspensions, interdictions et invalidation des droits à conduire ;
 - aux reconstitutions de points du permis de conduire ;
 - aux autorisations de conduire uniquement des véhicules équipés d'un éthylotest anti-démarrage ;
 - au contrôle médical de l'aptitude à la conduite des véhicules ;
 - à la conduite des taxis, VTC, ambulances ou des véhicules affectés au ramassage scolaire ou au transport public de personnes

1.13 Missions " professions réglementées "

Les correspondances, actes et décisions relatifs :

- aux stages de sensibilisation à la sécurité routière ;
- aux fourrières automobiles ;
- aux dépanneurs-remorqueurs hors réseau autoroutier ;
- au transport public particulier de personnes ;
- au tarifs applicables aux courses des taxis dans le département du Jura ;
- aux centres et aux installateurs d'éthylotests anti-démarrage ;

1.14 Mission Plan départemental d'action de sécurité routière (PDASR)

- les appels à projet
- les courriers d'information relatifs au montant des subventions accordées au titre du PDASR

2. Au titre des missions du service interministériel de défense et de protection civiles

2.1 Sécurité des établissements recevant du public

Tous actes, avis et décisions relevant des attributions, ou relatifs à la composition et au fonctionnement des commissions et sous-commissions départementales suivantes :

- commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,
- sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques incendies et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur,
- commission d'arrondissement de Lons-le-Saunier, pour la sécurité contre les risques incendies et de panique dans les établissements recevant du public,
- sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes.

2.2 Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) et du Brevet National Pisteurs Secouristes (BNPS)

- les courriers et procès-verbaux relatifs à l'organisation, à la convocation des jurys et des candidats et à la proclamation des résultats.
- Les décisions d'attribution et de refus des BNSSA et BNPS

2.3 Polices administratives relatives au domaine aérien, aux habilitations et agréments relatifs à la sécurité aéroportuaire (habilitation, Titres de Circulation Aéroportuaire (TCA), double-agrément)

- tous documents et toutes décisions en la matière.

2.4 Habilitations confidentiel et secret défense

- tous documents nécessaires à l'instruction des demandes d'habilitation (demandes d'enquêtes ou d'avis, transmission des dossiers), et toutes décisions en la matière.

2.5 Opérations de "déménagement"

- tous documents nécessaires aux demandes d'intervention des services de déminage
- toutes décisions en la matière, nécessitées par une situation d'urgence

3. **Au titre des missions du bureau de la communication interministérielle et de la représentation de l'État**

3.1 Permis de visite aux personnes incarcérées

- les demandes d'enquêtes et d'avis
- les réponses aux demandes de permis de visite

3.2 Interventions et requêtes particulières adressées au préfet

- les courriers accusant réception des interventions et requêtes
- les lettres de réponses adressées directement aux usagers ou aux élus locaux
- les lettres de réponses adressées aux parlementaires, en cas d'absence ou d'empêchement du préfet

3.3 Décorations et titres honorifiques

- les courriers d'accompagnement des diplômes et des décisions d'attribution

Article 2 : Délégation est donnée à M. Guillaume LAFITTE, chef du service des sécurités, adjoint au directeur des services du cabinet du préfet du Jura, à l'effet de signer :

- les actes qui lui incombent, relatifs à la gestion statutaire et fonctionnelles des agents placés sous son autorité ;
- pour le fonctionnement des commissions, conseils ou comités qui relèvent des missions de la direction des services du cabinet du préfet, les invitations ou convocations des membres ainsi que les compte-rendus, relevés de décisions, procès-verbaux et avis de ces commissions, conseils ou comités ;
- pour les matières relevant des missions de la direction des services du cabinet du préfet du Jura, les actes et documents non-décisionnels, adressés aux usagers, aux services de l'État et aux représentants des collectivités locales et des établissements publics concernés ainsi que les mémoires en défense et les actes de notification relatifs aux procédures juridictionnelles ;

Délégation est également donné à M. Guillaume LAFITTE à l'effet de signer :

1. **Au titre des missions du bureau de la sécurité intérieure et des polices administratives**

1.1 Réglementation relative aux armes

- les autorisations d'acquisition et de détention d'armes et de munitions
- les créations de débits de cartouches de chasse
- les récépissés de déclaration de détention d'armes
- les récépissés de déclaration d'exportation ou d'importation de matériels de guerre
- les cartes européennes d'armes à feu
- les arrêtés d'autorisation de port d'armes, relevant de la compétence du préfet du Jura
- les visas de cartes professionnelles induisant port d'armes

- 1.2 Réglementation relative à la vidéoprotection
- les arrêtés de composition ou de modification de la commission départementale
 - les récépissés de demande d'installation des systèmes de vidéo-protection
 - les arrêtés d'autorisation, de modification ou de renouvellement d'un système de vidéo-protection
- 1.3 Réglementation relative aux produits explosifs
- les habilitations et agréments à la garde, la mise en œuvre et l'emploi de produits explosifs
 - les certificats d'acquisition de produits explosifs
 - les autorisations d'utiliser dès réception des produits explosifs
 - les autorisations de transport d'explosifs
 - les agréments techniques des dépôts d'explosifs
 - les certificats de qualification aux tirs d'artifice et de divertissement
 - les agréments relatifs à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement ou destinés au spectacle ou au théâtre ;
 - les récépissés de déclaration des spectacles pyrotechniques
- 1.4 Réglementation relative aux policiers municipaux
- les arrêtés d'agrément des policiers municipaux et cartes professionnelles correspondantes
- 1.5 Réglementation relative aux chiens dangereux
- les arrêtés d'agrément des formateurs
- 1.6 Réglementation relative aux transports de fonds
- les arrêtés de composition ou de modifications de la commission départementale de sécurité des transports de fond
 - les arrêtés d'autorisation de transport de fonds
- 1.7 Réglementation relative aux débits de boissons
- les arrêtés d'autorisation de fermeture tardive
 - les avertissements et sanctions administratives
- 1.8 Réglementation relative aux épreuves sportives
- les récépissés de déclaration d'épreuves sportives
 - les arrêtés d'autorisation d'épreuves sportives
 - les homologations de circuits
- 1.9 Réglementation relative aux activités de sécurité privées
- les autorisations d'exercer des missions de sécurité privées sur la voie publique

1.10 Réglementation relative au transport public terrestre

- les décisions d'approbation du contenu de la formation

1.11 Missions relative à l'ordre public

- les décisions d'octroi du concours de la force publique
- les récépissés de déclaration de manifestations sur la voie publique
- les mises en demeure de quitter un site occupé illégalement
- les décisions prises dans le cadre de la réglementation relative aux polices municipales

1.12 Missions de proximité des permis de conduire

Les correspondances, actes et décisions relatifs :

- aux suspensions, interdictions et invalidation des droits à conduire ;
- aux reconstitutions de points du permis de conduire ;
- aux autorisations de conduire uniquement des véhicules équipés d'un éthylotest anti-démarrage ;
- au contrôle médical de l'aptitude à la conduite des véhicules ;
- à l'aptitude à la conduite des taxis, VTC, ambulances ou des véhicules affectés au ramassage scolaire ou au transport public de personnes

1.13 Missions " professions réglementées "

Les correspondances, actes et décisions relatifs :

- aux stages de sensibilisation à la sécurité routière ;
- aux fourrières automobiles ;
- aux dépanneurs-remorqueurs hors réseau autoroutier ;
- au transport public particulier de personnes ;
- au tarifs applicables aux courses des taxis dans le département du Jura ;
- aux centres et aux installateurs d'éthylotests anti-démarrage ;

1.14 Mission Plan départemental d'action de sécurité routière (PDSAR)

- les appels à projet
- les courriers d'information relatifs au montant des subventions accordées au titre du PDSAR

2. Au titre des missions du service interministériel de défense et de protection civiles

2.1 Sécurité des établissements recevant du public

Tous actes, avis et décisions relevant des attributions, ou relatifs à la composition et au fonctionnement des commissions et sous-commissions départementales suivantes :

- commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,
- sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques incendies et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur,
- commission d'arrondissement de Lons-le-Saunier, pour la sécurité contre les risques incendies et de panique dans les établissements recevant du public,

- sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes.

2.2 Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) et du Brevet National Pisteurs Secouristes (BNPS)

- les courriers et procès-verbaux relatifs à l'organisation, à la convocation des jurys et des candidats et à la proclamation des résultats.
- Les décisions d'attribution et de refus des BNSSA et BNPS

2.3 Polices administratives relatives au domaine aérien, aux habilitations et agréments relatifs à la sécurité aéroportuaire (habilitation, Titres de Circulation Aéroportuaire (TCA), double-agrément)

- tous documents et toutes décisions en la matière.

2.4 Habilitations confidentiel et secret défense

- tous documents nécessaires à l'instruction des demandes d'habilitation. (demandes d'enquêtes ou d'avis, transmission des dossiers), et toutes décisions en la matière.

2.5 Opérations de " déminage "

- tous documents nécessaires aux demandes d'intervention des services de déminage

toutes décisions en la matière, nécessitées par une situation d'urgence

Article 3 : Délégation est donnée à M. Manuel DA ROCHA, chef du bureau de la sécurité intérieure et des polices administratives, à l'effet de signer :

- les actes qui lui incombent, relatifs à la gestion statutaire et fonctionnelles des agents placés sous son autorité ;
- pour le fonctionnement des commissions, conseils ou comités qui relèvent des missions de la direction des services du cabinet du préfet, les invitations ou convocations des membres ainsi que les compte-rendus, relevés de décisions, procès-verbaux et avis de ces commissions, conseils ou comités ;
- pour les matières relevant des missions du bureau de la sécurité intérieure et des polices administratives, les actes et documents non-décisionnels, adressés aux usagers, aux services de l'État et aux représentants des collectivités locales et des établissements publics concernés.

Délégation est également donné à M. Manuel DA ROCHA à l'effet de signer :

Au titre des missions du bureau de la sécurité intérieure et des polices administratives

Réglementation relative aux armes

- les récépissés de déclaration de détention d'armes
- les cartes européennes d'armes à feu

Réglementation relative à la vidéoprotection

- les récépissés de demande d'installation des systèmes de vidéo- protection

Article 4 : Délégation est donnée à Mme Marie PAUGET, cheffe du service interministériel de défense et de protection civiles, à l'effet de signer :

- les actes qui lui incombent, relatifs à la gestion statutaire et fonctionnelles des agents placés sous son autorité ;
- pour le fonctionnement des commissions, conseils ou comités qui relèvent des missions du service interministériel de défense et de protection civile, les invitations ou convocations des membres ainsi que les compte-rendus, relevés de décisions, procès-verbaux et avis de ces commissions, conseils ou comités ;
- pour les matières relevant des missions du service interministériel de défense et de protection civiles, les actes et documents non-décisionnels, adressés aux usagers, aux services de l'État et aux représentants des collectivités locales et des établissements publics concernés.

Délégation est également donnée à Mme Marie PAUGET, à l'effet de signer :

Au titre des missions " Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) et du Brevet National Pisteurs Secouristes (BNPS) "

- les courriers et procès-verbaux relatifs à l'organisation, à la convocation des jurys et des candidats, et à la proclamation des résultats.

Au titre des opérations de " déminage "

- tous documents nécessaires aux demandes d'intervention des services de déminage

Article 5 : Délégation est donnée à M. Louis-Guillaume FEVRE, chef du bureau de la communication interministérielle et de la représentation de l'État, à l'effet de signer :

- les actes qui lui incombent, relatifs à la gestion statutaire et fonctionnelles des agents placés sous son autorité ;
- pour les matières relevant des missions du bureau de la communication interministérielle et de la représentation de l'État, les actes et documents non-décisionnels, adressés aux usagers, aux services de l'État et aux représentants des collectivités locales et des établissements publics concernés.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François BAUVOIS, la délégation qui lui est accordée à l'article 1 sera exercée par M. Guillaume LAFITTE, son adjoint.

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie PAUGET, la délégation qui lui est accordée à l'article 4 sera exercée par M. François CURIE, son adjoint.

Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Louis-Guillaume FEVRE, la délégation qui lui est accordée à l'article 5 sera exercée par M. Norbert PECOT, son adjoint.

Article 9 : M. Pierre BAYLE, Mme Corinne PRETRE, Mme Morgane PINCEMIN et M. Sylvain DANIEL sont en outre habilités, dans la limite de leurs attributions au sein des services de la sécurité intérieure et des polices administratives, à signer les bordereaux, documents de transmissions et d'informations et les demandes d'avis adressés aux services de l'État.

Article 10 : Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté et ayant le même objet, sont abrogées.

Article 11: Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Jura et chacune des personnes nommément visées aux articles précédents, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Jura.

Fait à Lons le Saunier, le **20 MAI 2021**

Le Préfet

David PHILOT